

Le ministre a très bien administré le Programme d'initiatives locales. Il a permis aux députés de participer aux décisions, se déchargeant ainsi d'une partie du fardeau administratif. Il s'est arrangé pour que nous participions tous au programme. Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut réformer la loi sur l'assurance-chômage. Ce n'est pas le genre de réforme dont veulent les députés. De fait, je dirais même que si les députés votaient selon leur conscience, la majorité d'entre eux voteraient contre cette disposition du bill. Elle vise surtout les Canadiens des provinces où le chômage est le plus élevé, c'est-à-dire les provinces atlantiques et la province de Québec: ce sont eux qui seront le plus durement éprouvés.

C'est aussi, par coïncidence, dans ces provinces que vivent les familles nombreuses. En général, d'après la statistique, les familles du Québec, de Terre-Neuve et des provinces de l'Atlantique sont plus nombreuses qu'ailleurs au Canada. Ces gens-là seront le plus durement touchés par cette disposition du projet de loi. J'espère donc qu'avant la troisième lecture, le ministre reviendra sur sa décision.

Il est vrai que l'inflation nous frappe tous, mais elle frappe surtout les gagne-petit. Je m'inscris en faux contre l'argument selon lequel l'État est déchargé de ses obligations envers un homme en lui donnant des allocations de chômage. Il a beau recevoir des allocations de chômage et des allocations familiales, il doit quand même consacrer une part exagérée de son revenu disponible, du peu qu'il a, à l'achat de produits alimentaires. C'est en ce moment que l'inflation des prix alimentaires est la plus forte au Canada.

Un homme qui reçoit des allocations de chômage de \$75 et des allocations familiales de \$25 par semaine, et pour cela il faut qu'il ait cinq enfants, dispose de \$100 par semaine pour payer les produits alimentaires, les vêtements, le logement, les transports et l'éducation, pour sa femme et ses cinq enfants. Je demande à tous les députés d'essayer d'imaginer comment on peut vivre décemment et nourrir convenablement des enfants avec \$100 par semaine, alors que tous les prix sont gonflés à cause de l'inflation qui sévit actuellement au Canada.

Pour cette raison, j'espère que le ministre réexaminera cette disposition injuste et inique du projet de loi. Elle fera grand tort au groupe de la société qui est déjà le plus durement touché, les gagne-petit qui ont une famille nombreuse. Ils n'y peuvent rien s'ils sont sans travail. Ils n'y sont pour rien. Ce ne sont pas eux qui sont à l'origine de la situation monétaire et financière qui a provoqué la récession au Canada, un taux national de chômage de 7.3 p. 100, de plus de 10 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique et de 18 p. 100 à Terre-Neuve, mais ce sont eux qui en subissent les conséquences. Pourquoi faudrait-il augmenter le prix qu'ils doivent payer en réduisant le petit avantage supplémentaire que le Parlement, dans sa sagesse, a prévu la loi pour tenir compte de la charge supplémentaire qu'ils doivent porter, en raison des faibles revenus qu'ils touchent et des nombreux enfants qu'ils doivent faire vivre?

Assurance-chômage—Loi

L'autre groupe de la société qui réclame justice également, ce sont les vieillards pensionnés. Leur revenu étant fixe, ils souffrent encore davantage. Je sais que leurs pensions sont actuellement indexées sur le coût de la vie, ce qui les aide quelque peu; mais ils voient le pouvoir d'achat de leurs maigres pensions grignoté chaque mois par une inflation que nous n'avons pu encore maîtriser. Prenons le cas du pensionné, homme ou femme, qui a travaillé toute sa vie ou fait un apport d'une manière ou d'une autre. En fait, le bill à l'étude aggrave leur pénible situation en les rayant de la liste des admissibles à l'assurance-chômage. Deuxièmement, ce qui est également injuste et inique, nous privons ces gens, qui possèdent une mine de connaissances et d'expérience, des encouragements au travail que nous leur donnions jusqu'ici.

De nombreux vieillards pensionnés au Canada écrivent à leur député pour lui dire qu'ils ne peuvent comprendre comment leurs représentants peuvent songer à mettre une disposition comme celle-ci dans un bill sur l'assurance-chômage, à plus forte raison faire voter la loi. Les vieillards pensionnés du Canada ont droit à l'assurance-chômage parce qu'ils ont versé leurs cotisations. Ils ne demandent qu'à continuer à travailler. De toute évidence, les dispositions en question ne peuvent s'appliquer aux vieillards pensionnés qui ont abandonné le marché du travail, et tout le monde est d'accord sur ce point. Mais que dire des milliers de pensionnés qui sont obligés de prendre leur retraite à 65 ans? Ceux-là veulent travailler, ils s'inscrivent dans les centres de main-d'œuvre, et ils estiment, à juste titre, qu'ayant contribué toute leur vie à cette caisse, ils ont maintenant droit aux prestations en attendant que le gouvernement leur trouve un emploi. Et ce sont eux que nous éliminons des listes d'assurés contre le chômage. Que c'est injuste et cruel! Et j'espère que le ministre et le gouvernement vont remettre cette disposition à l'étude.

● (1600)

Le troisième aspect du bill qui me tracasse est le changement de repère, qui aura pour effet d'augmenter les déductions d'assurance-chômage. Encore une fois, qui portera le lourd fardeau de cet accroissement? Qui paiera le prix le plus élevé? Qui en souffrira le plus? Les gagne-petit, les pensionnés ou les personnes à revenu fixe qui consacrent une grande partie de leur revenu net à la nourriture, aux vêtements et au logement, et qui voient leur revenu diminué encore davantage par l'augmentation de leur contribution à l'assurance-chômage. Voilà ce qui se produira si la Chambre adopte les dispositions du bill. Pour ces trois raisons, le bill m'inquiète.

J'espère que les députés qui aborderont cette question impressionneront suffisamment le ministre et l'amèneront à l'examiner de nouveau en cette période d'inflation galopante et de chômage élevé. Nous espérons tous que le moment viendra où l'inflation et le chômage seront maintenus à des niveaux acceptables. Nous pourrions peut-être alors, mais alors seulement, envisager l'application de ce genre de loi punitive, qui pèse tant sur les épaules du pauvre travailleur, des pensionnés et des personnes à revenu fixe.